

CAP ACCOMPAGNANT(E) ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Mis à jour le : 19/06/2023

Références du diplôme

Autorité responsable de la Certification : Le ministère de l'Éducation Nationale. Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) est inscrit au RNCP de droit de niveau 3. Code RNCP : 28048 / Code NSF : 332T Travail Social / Code ROME : K1303 Assistance auprès d'enfants / Code CERTIF INFO : 95009 / Code du diplôme : 50033205T / Domaine de formation : 44041 Petite Enfance / Groupe Formation Emploi (GFE) : R Santé, Social, Soins Personnels / **Eligible au CPF.**

Objectifs de la formation

Le titulaire du CAP AEPE est un professionnel apte à réaliser les activités suivantes :

- Mettre en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation
- Mettre en œuvre des activités d'éveil
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans les apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Accueillir l'enfant et sa famille
- Partager des informations avec l'équipe et les autres professionnels
- Assister pédagogiquement le personnel enseignant
- Remettre en état les matériels et les locaux
- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
- Négocier le cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel.
- Sécuriser les espaces de vie de l'enfant
- Entretien du logement et les espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas.

Perspectives d'emploi

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle :

- En Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : crèches collectives, haltes garderies, etc.
- En école maternelle En Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- À son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- En Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- Au domicile des parents (salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer les métiers suivants :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- Assistant éducatif petite enfance
- Adjoint/agent d'animation Auxiliaire petite enfance
- Agent social
- Garde d'enfant à domicile
- Assistant maternel Employé à domicile Employé familial auprès d'enfant.

Descriptif

Le titulaire du CAP Accompagnant(e) Éducatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de la garde des jeunes enfants. Par ses activités, il contribue à l'éveil et à la socialisation des enfants âgés des 0 à 6 ans. Il les aide à acquérir leur autonomie et participe à leur développement affectif et intellectuel. En outre, il assure l'entretien courant de l'hygiène des locaux et des équipements.

Programme de formation

UNITÉ PROFESSIONNELLE 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

T1: Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte

T2 : Adopter une posture professionnelle adaptée

RC1: Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

RC2 : Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

RC3 : Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

RC4 : Appliquer les protocoles liés à la santé

+ LE PROJET CHEF D'OEUVRE

UNITÉ PROFESSIONNELLE 2 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF

T3 : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

T4 : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

RS1: Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

RS2 : Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

UNITÉ PROFESSIONNELLE 3 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL

T5 : Organiser son action

RS3 : Négocier le cadre de l'accueil

RS4 : Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

RS5 : Elaborer des repas

UNITÉ GÉNÉRALE 1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

UNITÉ GÉNÉRALE 2 : MATHÉMATIQUES / SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

UNITÉ GÉNÉRALE 3 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

UNITÉ GÉNÉRALE 4 : PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT (PSE)

Équivalences et Passerelles

Inexistantes pour cette formation.

Validation du diplôme

Epreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée
EP1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7 (1)	Orale	25 minutes (+ 15 min)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	Écrite	1 h 30 min
EP3 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	Pratique et orale	Maximum 2 heures
EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION MORAL ET CIVIQUE	UG1	3	Orale et Écrite	2 h 15 min
EG2 : MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	UG2	2	Écrite	2 heures
EG3 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	UG3	1	Pratique	Varie selon la discipline
EG4 : PRÉVENTION SANTÉ ENVIRONNEMENT	UG4	1	Écrite	1 heure

(1) Dont coefficient 1 pour le projet de chef d'œuvre.

Les épreuves finales écrites, orales et pratiques sont organisées et validées par la Maison des Examens et Concours entre mi-mai et mi-juin de chaque année.

Les résultats sont communiqués au candidat courant du mois de juillet de chaque année.

Chaque candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. En fonction du parcours du candidat, celui-ci peut bénéficier de dispense(s) d'épreuves. (pour plus de renseignements merci de vous rapprocher de nos conseillers en formation).

Lieu de la formation

Paris : 22, villa de lourcine 75014 PARIS
01 43 87 83 42 - paris@institut-sante.com

Strasbourg : 26, rue des magasins 67000 STRASBOURG
03 67 10 04 50 - strasbourg@institut-sante.com

Marseille : 26, rue Sénac de Meilhan 13001 MARSEILLE
04 84 89 54 08 - marseille@institut-sante.com

Mulhouse : 20, rue Louis Pasteur 68100 MULHOUSE
03 67 26 72 96 - mulhouse@institut-sante.com

N'hésitez pas à nous demander le plan d'accès à nos établissements.

Valeurs de l'Institut Santé

L'Institut Santé a pour objectif de former des professionnels de la petite enfance dans un esprit de responsabilité et d'excellence. Pour ce faire, nous nous engageons à non seulement préparer les apprenants aux examens pour l'obtention du diplôme mais également à la mise en place de savoir-être nécessaires à la formation de professionnels accomplis.

Accueil et accès des personnes à mobilité réduite

Tous nos campus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le référent handicap de chaque centre ou faire un mail à : handicap@institut-sante.com

Processus d'inscription

- Dossier de candidature.
- Test de positionnement : permet de vérifier la qualité de l'expression écrite, le niveau de connaissances et les capacités d'analyse.
- Entretien de motivation : permet de vérifier la cohérence entre les expériences, le projet professionnel et le choix de cette formation.

Profil des formateurs

Les formateurs sont des professionnels dans le domaine de la petite enfance ou dans les matières générales. Chaque formateur bénéficie d'une expérience pédagogique et/ou professionnelle significative. L'ensemble des formateurs respecte l'éthique et la relation auprès des stagiaires en formation ainsi que la charte pédagogique de l'Institut Santé.

Il s'engage à assurer un suivi pédagogique individualisé des apprenants. Le formateur bénéficiera pour cela de l'appui du responsable pédagogique ou du responsable de filière ainsi que d'un suivi lors de ses périodes de formation en milieu professionnel.

Chaque enseignant(e) est recruté pour ses compétences professionnelles mais également en raison de sa personnalité. Il/Elle doit être impliqué(e), passionné(e), et bénéficier de qualités relationnelles afin de faciliter le travail en équipe et favoriser les savoirs et compétences transversales.

Modalités d'admission

Public visé

- Tout Public souhaitant exercer le domaine de la petite enfance
- Demandeur d'emploi / Salarié / Etudiant

Aptitudes

- Aimer le contact avec les enfants
- Qualités relationnelles et de patience
- Qualités d'organisation et d'écoutes

Prérequis

- Aucun prérequis n'est demandé pour cette formation

Durée

- De 10 à 18 mois de formation
- De 400 à 600 heures de cours
- 14 semaines minimum en entreprise
- **Rentrée décalée**

Tarif de la formation

- En alternance, **le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'employeur.**
- En financement personnel, **les frais de scolarité s'élèvent à 5000 € + 500€ de droits d'inscription.**

Accessibilité

- Formation en présentiel accessible par alternance ou initial
- Délai d'accès à la formation: de 1 semaine à 3 mois après l'admission de la candidature.

Poursuite d'études

Le titulaire du CAP AEPE peut accéder aux formations ci-dessous :

- Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins et Services à la personne (ASSP)
- Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Auxiliaire de Puériculture

Moyens pédagogiques et techniques

Pour le face-à-face pédagogique :

Les salles de formation sont adaptées au programme et sont équipées du matériel suivant : rétroprojecteur ; ordinateurs portables; board; connexion wifi ; tableau; tables et chaises; cahier de liaison; supports théoriques papier et numérique; Etc.

Pour les travaux pratiques :

Poupons de 60 cm adaptés aux mises en situation professionnelles ; poupées pour les enfants de plus grande taille ; matelas de change (47 cm x 67 cm) ; baignoires bébés ; serviettes-éponges ; gants de toilette ; gants jetables ; poubelles à pédale ; produits d'hygiène ; couches ; biberons ; matelas d'éveil ; jeux et jouets sur 0-6 ans ; linge de bébé (body, pyjamas, chaussettes, vêtements) ; cuisine avec plans de travail et équipement complet pour les cours de cuisine (vaisselle, aliments nécessaires à la confection des ateliers, tabliers, torchons...) ; chariot ménager contenant les différents ustensiles et produits relatifs aux entretiens des surfaces concernées ; Etc.

Indicateurs de résultats

Indicateurs 2022	Paris	Strasbourg	Marseille
TAUX DE RÉUSSITE (sur les bénéficiaires présents à tous les examens)	68 %	70 %	93 %
Taux d'interruption/d'abandon en cours de formation	20,4 %	25 %	23 %
Taux de rupture de contrats d'alternance	1 %	4 %	14 %
Taux de poursuite d'études	8 %	12 %	6 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	54 %	62 %	70 %
Note globale de satisfaction des bénéficiaires sur 20	14,30	17,30	15,44

Effectif moyen par session : 25 bénéficiaires ;

Plus d'information disponible sur :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>